

Réseau des villes de l'Arc Jurassien - Adhésion de la Ville - Organisation d'un atelier dans le cadre du colloque «L'Arc Jurassien, une région d'Europe»

M. LE MAIRE, Rapporteur : A l'initiative de l'Association franco-suisse «L'Arc Jurassien» qui a pour objet d'affirmer et de développer l'identité de l'Arc Jurassien et de promouvoir l'image de cette région franco-suisse dans le cadre européen, un réseau de villes a été créé côté suisse et un autre est en cours de création côté français. Ces deux réseaux de villes se retrouveront en septembre pour fusionner.

Le but du réseau des villes de l'Arc Jurassien sera de prendre toutes mesures utiles, dans le cadre des compétences des villes, pour favoriser l'émergence d'un espace régional européen sur le territoire de l'Arc Jurassien franco-suisse.

Au moment où l'Europe en construction favorise les coopérations entre les villes et les régions, le grand espace régional situé entre Rhône et Rhin ne doit pas être absent. Les villes doivent être en première ligne. Il s'agira pour elles :

- de se rencontrer et de mieux se connaître,
- de recenser toutes les coopérations transfrontalières déjà en cours. Elles sont très nombreuses mais méconnues,
- d'en initier de nouvelles,
- de mettre en place un label Arc Jurassien qui favorisera la promotion des entreprises,
- de prendre position d'une seule voix sur certains grands projets d'aménagement du territoire (liaisons ferroviaires, liaisons aériennes...).

Ont déjà manifesté leur intérêt 14 villes et communes de la partie suisse de l'Arc Jurassien :

- Bienne, La Neuveville, Moutier, Saint-Imier (canton de Berne),
- Délémont, Porrentruy (canton du Jura),
- La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel (canton de Neuchâtel),
- Granges, Soleure (canton de Soleure),
- Sainte-Croix, Vallorbe, Yverdon (canton de Vaud).

Côté français, une trentaine de villes sont pressenties pour participer au réseau.

Une première réunion est prévue à Besançon le 14 avril.

Parallèlement à la constitution de ce réseau est prévu un colloque intitulé «L'Arc Jurassien, une région d'Europe» qui sera organisé, entre mai et septembre 1994, sous la forme d'ateliers dans une dizaine de communes concernées, à savoir : Dole, La Neuveville, Vallorbe, Pontarlier, Besançon, La Chaux-de-Fonds, Bienne, Maîche, Sochaux, Belfort, Neuchâtel et Les Rousses. Les thèmes qui seront étudiés portent sur des sujets très divers comme éducation - travail - emploi, le tourisme dans l'Arc Jurassien, Arc Jurassien-Arc Lémanique-Région Rhône-Alpes, culture et médias dans l'Arc Jurassien, promotion de l'économie dans l'Arc Jurassien, les voies de communication, le rôle des villes dans l'Arc Jurassien, l'horlogerie et la micromécanique, problématique de la mono-industrie, le développement technologique dans l'Arc Jurassien, éducation-enseignement et recherche, une

région à l'écoute de sa jeunesse. Un forum est prévu fin septembre aux Verrières pour présenter la synthèse des ateliers.

L'Association franco-suisse «L'Arc Jurassien» est l'organisateur des ateliers. La Communauté de Travail du Jura (CTJ) finance l'opération à hauteur de 100 000 F. Les villes qui accueillent un atelier sont sollicitées pour :

- la mise à disposition d'une salle,
- la prise en charge du repas de midi pour les intervenants,
- l'aide financière de 20 000 F pour couvrir les frais d'organisation.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, mes origines franco-suisse m'incitent personnellement à souhaiter vivement que les relations étroites soient établies avec nos voisins qui ont conscience de ne pouvoir rester plus longtemps dans leur splendide isolement au sein de la communauté européenne. J'aimerais cependant, Monsieur le Maire, avoir des assurances que cette association de l'Arc Jurassien travaillera en parfaite complémentarité avec la Communauté de Travail du Jura et ne se posera pas en concurrente des objectifs de la CTJ lancés depuis quelques années par le Conseil Régional, ce qui serait fâcheux pour l'image de la Franche-Comté.

M. LE MAIRE : C'est indiqué dans le rapport qu'effectivement nous travaillons en parfaite relation avec la Communauté de Travail du Jura qui finance à hauteur de 100 000 F le colloque qu'organise l'Arc Jurassien. Il y a donc complémentarité et non concurrence, soyez rassurée !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, sur proposition favorable de la Municipalité et sur avis favorable de la Commission Municipale des Relations Extérieures, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de l'adhésion de la Ville de Besançon au réseau des villes de l'Arc Jurassien en cours de constitution, cotisation : 10 000 F, représentation de la Ville par le Maire ou son représentant. Cette somme sera imputée au chapitre 940.32/6405.00400 qu'il convient d'abonder d'un crédit d'égal montant par transfert du chapitre 940.32/635.00400,

- de la participation au colloque «L'Arc Jurassien une région d'Europe» avec mise à disposition gratuite d'une salle au Kursaal, prise en charge du repas de midi pour les intervenants (par le Service Relations Publiques) et du versement d'une subvention de 20 000 F à l'Association franco-suisse «L'Arc Jurassien». Cette dépense sera imputée au chapitre 940.32/691.00400 qu'il convient d'abonder par deux transferts de crédits de 10 000 F respectivement des chapitres 940.31/660.00200 et 961.0/635.30200.